

LA CODIFICATION DU DROIT CANON

 N a annoncé tout récemment (septembre 1916) que la codification des lois ecclésiastiques ordonnée par Pie X était terminée, qu'elle était actuellement soumise à une révision attentive et que, très probablement, le code canonique serait promulgué solennellement par une constitution pontificale vers la fin de la présente année.

Ces renseignements sont exacts. Mais en quoi consiste cette grande opération juridique qui fera date dans l'Eglise romaine? C'est ce que je voudrais exposer en peu de mots.

Les lois de l'Eglise, formées des décisions prises sous des noms divers par les conciles et par les papes, constituaient jusqu'ici un amas touffu de textes et étaient l'objet d'une science réputée ardue. Un bon canoniste était un homme presque plus rare qu'un excellent théologien. Et le droit canon était contenu dans le *Corpus juris canonici*, volumineuse compilation qui a pour base les *Décrétales* de Grégoire IX. Ce grand pape est l'auteur du premier recueil officiel et méthodique des lois canoniques. Il confia à saint Raymond de Pennafort, en 1234, le soin de réunir et de mettre en ordre la masse des textes antérieurs et aussi d'éliminer les fausses *Décrétales* ainsi que toutes décisions devenues déjà sans objet. Ces *Décrétales* de Grégoire IX sont calquées, peut-on dire, sur le code de Justinien; elles sont divisées, comme le code fameux de l'empereur byzantin, en cinq livres dont le premier est intitulé: *De divina trinitate et fide catholica*. Le dominicain Raymond de Pennafort a imité Tribonien. Puis vinrent le sixième livre des *Décrétales*, dû à Boniface VIII, les *Clémentines* de Clément V, etc., et enfin les nombreuses et savantes *Constitutions* de Benoît XIV, au dix-huitième siècle, celles notamment sur le mariage et sur le pouvoir des évêques et réguliers, sans préjudice

des constitutions.
Ainsi, depuis
d'alluvions a
Or l'Eglise
et temporelle.
vaste, très con
mobile, puisqu
qu'elles se sim
temps et les
autant que po
l'Eglise. C'es
aux premières
une commissio
cation du droi
immortaliser le
ailleurs, un de
de réforme sera
ple codification
sant de côté ex
même. Mais les
demeurent imm
tout.

La commissio
Gasparrri, aujou
ancien professeur
Paris, dont Son
La codification
l'Eglise catholique
pures sources du
droit canon, au
et de malveillan
vie sociale et de l'